

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
GRAND NARBONNE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEANCE PUBLIQUE DU 23 JUILLET 2020**

**ORDRE DU JOUR**

ADMINISTRATION GENERALE	6
1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2020	6
2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 24 février 2020	6
3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	6
4. Compte rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics	7
FINANCES	7
5. Approbation des Comptes de Gestion 2019	7
6. Compte Administratif Budget Principal 2019	7
7. Compte Administratif Budget Eau 2019	9
8. Compte Administratif Budget Assainissement 2019	10
9. Compte Administratif Budget SPANC 2019	10
10. Compte Administratif Budget Environnement 2019	11
11. Compte Administratif Budget Transports 2019	11
12. Compte Administratif Budget Zones d'Activités 2019	12
13. Compte Administratif Budget Autorisation Droit des Sols 2019	12
14. Compte Administratif Budget Espace de Liberté 2019	13
15. Compte Administratif Budget Régie des Pompes Funèbres 2019	14
16. Affectation des résultats 2019 Budget Principal	14
17. Affectation des résultats 2019 Budget Eau	15
18. Affectation des résultats 2019 Budget Assainissement	15
19. Affectation des résultats 2019 Budget SPANC	16
20. Affectation des résultats 2019 Budget Environnement	16
21. Affectation de résultats 2019 Budget Transports	16
22. Affectation de résultats 2019 Budget Zones d'Activités	16
23. Affectation des résultats 2019 Budget ADS	17
24. Affectation des résultats 2019 Budget Espace de Liberté	17
25. Affectation de résultats 2019 Budget Régie des Pompes Funèbres	17
26. Budget supplémentaire 2020 Budget Principal	18
27. Budget supplémentaire 2020 Budget Eau	18

28. Budget supplémentaire 2020 Budget Assainissement	19
29. Budget supplémentaire 2020 Budget SPANC	19
30. Budget supplémentaire 2020 Budget Environnement	19
31. Budget supplémentaire 2020 Budget Transports	20
32. Budget supplémentaire 2020 Budget Zones d'Activités	20
33. Budget supplémentaire 2020 Budget Autorisation Droit des Sols	20
34. Budget supplémentaire 2019 Budget Espace de Liberté	21
35. Budget supplémentaire 2020 Budget Régie des Pompes Funèbres	21
36. Convention de remboursement d'un emprunt à la commune de Roquefort-des-Corbières dans le cadre de la compétence Gestion des eaux Pluviales Urbaines	22
37. Actualisation des Autorisations de Programme – Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement	22
38. Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique – Fixation des tarifs pour l'année 2020-2021	23
39. École d'arts plastiques – Fixation des tarifs pour l'année 2020-2021	23
MESURES RENDUES NECESSAIRES PAR L'EXECUTION DU PLAN DE RELANCE	24
40. Virement interne complémentaire au bénéfice de la Régie de gestion d'Espace de Liberté pour l'exercice 2020	24
41. Mesures exceptionnelles crise COVIDE 19 – Exonération et adaptations tarifaires liées au plan de relance	24
42. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Avenant à la convention d'affermage portant sur la gestion de la Pépinière INNOVEUM	26
43. FINANCES – ESPACE DE LIBERTE – Avance remboursable au bénéfice de la Régie de gestion d'Espace de Liberté pour l'exercice 2020	26
DESIGNATIONS ET DELEGATIONS	29
44. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire en faveur du Président	29
45. Affaires juridiques – Signature des actes en la forme administrative	30
46. MARCHES PUBLICS – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente	30
47. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Désignation des membres de la Commission pour les délégations de service public	31
48. Compétence GEMAPI : Désignation des représentants aux EPAGE	32
49. Désignation des représentants du Grand Narbonne ainsi que de la personnalité qualifiée au sein de l'EPCC NarboVia	35
50. Désignation des délégués du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration et du représentant permanent du Grand Narbonne aux assemblées ordinaires et extraordinaires ALENIS	36

51. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM ALENIS – Rémunération du Président Directeur Général	37
52. Désignation des représentants du Grand Narbonne DOMITIA HABITAT	37
53. Désignation des représentants du Grand Narbonne PNR	39
54. Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme communautaire	40
CYCLE DE L'EAU	41
55. Avenant n°10 au contrat d'affermage pour la construction et l'exploitation d'une usine d'épuration à Narbonne Plage et convention afférente	41
POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT	43
56. RENOVATION URBAINE – Signature du contrat Bourg Occitanie/Pyrénées Méditerranée de la ville de Sallèles-d'Aude entre la Région Occitanie, le Grand Narbonne Communauté d'agglomération, la ville de Sallèles-d'Aude et l'Établissement Public Foncier Occitanie	43
PLANIFICATION (SCOT)	44
57. Approbation de la révision du SCoT de la Narbonnaise	44

---

**Présidence de Monsieur Didier MOULY  
Président**

Le jeudi 23 juillet 2020 à 17h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis au Parc des Expositions à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

---

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être présents à ce Conseil Communautaire.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**Conseillers titulaires présents** : ABED Yamina, ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, ALVAREZ Martine, AMBROSINO Jean-Marc, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BOTHOREL Anouk, BOUISSET Cyrielle, BOUSQUET Didier, BREHON Bruno, CALMON Julien, CALVET Jean-Claude, CESAR Jean-Paul, CHALULEAU Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CHING Monique, CLERGUE Guy, COMBES Georges, COURREGES Jean-Pierre, DARAUD Jean-François (jusqu'au point 44), DAUZATS Christine, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FAURAN Jean-Paul (par sa suppléante COURTIEL Aurélia), FRERE José, GOUIRY Catherine, GUENFICI Ali, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, HUYNH-VAN Nathalie, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, KAISER Stéphanie, LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LOÏS Lydie, LUCIEN Gérard, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Éric, PECH Olivier, PINET Marie-Christine, POCIELLO Jacques, PY Michel, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TAURAND Francis, TEXIER Bruno, THERON-CHET Marie-Christine, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain et VITASSE Florence.

**Conseillers représentés** : BASTIE Yves (procuration à CHALULEAU Jean-Paul), CODORNIU Didier (procuration à LENOIR Alexia), COUSIN Sylvie (procuration à KAISER Stéphanie), IBANES Alexandra (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), LAUR Gille (procuration à LAPALU Christian), PALMADE-GIMENEZ Muriel (procuration à BREHON Bruno), PENET Yves (procuration à COURREGES Jean-Pierre), RAPINAT Évelyne (procuration à ALAUX Sylvie), THIVENT Viviane (procuration à RUDENT Yann) et VICO Alain (procuration à MALQUIER Bertrand).

**Conseillers absents/excusés** : DARAUD Jean-François (à partir du point 45) et RIVEL Jean-Luc.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Dans l'ordre du jour, la délibération n° 58, après un entretien avec Mme Marie-Christine THERON-CHET, est retirée afin qu'il y ait une préparation de cette délibération et une information préalable de l'ensemble des élus. Je ne voulais pas passer en force une délibération sans en connaître les tenants et les aboutissants. C'est la raison pour laquelle, après avoir reçu les judicieuses observations de Mme THERON-CHET, je pense qu'il vaut mieux la retirer et que le Conseil Communautaire statue en toute connaissance de cause.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Didier MOULY

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2020**

**M. LE PRÉSIDENT** : Sinon, on reprend l'ordre du jour dans son intégralité. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention*

### **2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 24 février 2020**

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez pu prendre connaissance des décisions du Bureau Communautaire. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'interventions, on peut en prendre acte.

*Le Conseil prend acte du compte rendu*

### **3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Là aussi, on prend acte.

*Le Conseil prend acte du compte rendu*

#### 4. Compte rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics

**M. LE PRESIDENT** : Un tableau est annexé à l'ordre du jour de votre convocation.

*Le Conseil prend acte du compte rendu*

### **FINANCES**

Rapporteur : Viviane DURAND

#### 5. Approbation des Comptes de Gestion 2019

**Viviane DURAND** : Le Code des collectivités territoriales précise que le Compte de Gestion est dressé par le Comptable public. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses comme en recettes, mais aussi la comptabilité patrimoniale. Il est soumis au vote de l'Assemblée avant celui du Compte Administratif. Il est proposé au Conseil de statuer sur l'ensemble des opérations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ; de statuer sur l'exécution du Budget 2019 pour tous les budgets : Principal, Transports, Environnement, Service de l'eau et assainissement, collectif et non collectif, Zones d'Activités, Espace de Liberté, Régie des Pompes funèbres, Autorisation des Droits des sols ; d'arrêter les résultats totaux, de déclarer que les Comptes de Gestion dressés par le receveur communautaire n'appellent aucune observation ni réserve ; d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération. Il va falloir un vote pour chaque budget.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour et 3 votes contre*

#### 6. Compte Administratif Budget Principal 2019

**Viviane DURAND** : Étape essentielle du cycle budgétaire, le Compte Administratif rend compte des opérations budgétaires exécutées en application des autorisations données par le Conseil Communautaire lors du Budget Primitif et des décisions modificatives y afférent. Il est soumis pour approbation à l'Assemblée qui l'arrête par un vote. Toujours conforme aux 5 axes du projet de territoire « Grand Narbonne 2030 » et avec une stabilisation des taux de fiscalité durant tout le mandat, la politique publique de

l'Agglomération a permis en 2020 de mettre en place un plan de relance économique ambitieux avec l'élaboration d'un budget supplémentaire qui en a pris tous les enjeux.

Pour 2019, le taux de réalisation moyenne des dépenses d'équipement est de 64,4 %, il était de 55,48 % en 2014. Le montant total des dépenses du Budget Principal et des Budgets annexes est de 205 000 000 €. En progression depuis 2014, l'épargne nette s'élève à 9 200 000 €, soit 71 € par habitant, alors qu'elle est de 46 € en moyenne pour les EPCI de même strate. L'encours de dette total s'établit à 115 200 €, il était de 118 700 € en 2013. Cette diminution fait suite à la politique de maîtrise de la dette mise en place à cette date. L'encours a une durée de vie résiduelle moyenne de 13,8 ans. Les budgets concernés sont essentiellement l'Assainissement 41 400 000 €, le Budget Principal 26 100 000 €, l'Eau 23 800 000 €, l'aménagement des Zones 19 200 000 € et dans une moindre mesure l'Environnement, 4 000 000 €. Près de 52 % de la dette du Grand Narbonne est à taux fixe, avec un bon classement GISSLER. Aucun encours n'est à risque. Il faut noter que la capacité de désendettement pour le Budget Principal est de 2,2 ans, quand le seuil d'alerte fixé par la loi si situe entre 10 et 12 ans.

Enfin, je rappelle que les taux de fiscalité sont stables depuis 2010 : taxe d'habitation 11,71 % ; foncier bâti 1,52 % ; foncier non bâti 7,8 % ; CFE 32,08 % ; la Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères, modifiée en 2015, ne change pas sur les 3 zones : Zone 1 12 %, Zone 2 13,58 % ; Zone 3 17,10 %.

Les charges de personnel, tous budgets confondus, s'élèvent à 23 400 000 €. La masse salariale connaît une évolution de 5,1 %. Les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 523 emplois, 474 pour la collectivité, 38 pour la Régie Espace de Liberté et 11 pour la Régie des Pompes funèbres.

Globalement, il faut retenir : 196 000 000 €, le montant des investissements en valeur sur la période 2014-2019 ; 64,4 %, le taux de réalisation des dépenses d'équipement tous budgets confondus ; 9 200 000 €, le montant de la CAF net et 115 200 000 € l'encours de la dette.

Pour chacun des budgets, il sera proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif tel qu'arrêté ; de constater l'identité des renseignements portés au Compte Administratif avec ceux mentionnés au Compte de Gestion du Trésorier principal ; d'arrêter les résultats tels que résumés et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations. Je précise que tous les résultats sont donnés hors solde antérieur reporté.

Pour le Budget Principal, le Compte Administratif met en évidence de façon générale la progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 70 500 000 €, soit +1,79 %, à rapprocher de la progression des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 83 400 000 €, progression de 4,4 %. Cette progression



est due à la perception de recettes exceptionnelles à travers les Certificats d'Économie d'Énergie, aux subventions perçues et, dans une moindre mesure, à la fiscalité économique qui ne progresse que de 1,95 %.

Les dépenses d'investissement, hors les restes à réaliser, sont de 19 700 000 € et 2 200 000 € de remboursement en capital de la dette. 25 % des recettes d'investissement proviennent de subventions à hauteur de 1 117 000 € et d'un recours à l'emprunt à hauteur de 4 025 000 €, dont 3 025 000 € pour le port de Port-la-Nouvelle. Les 75 % restants proviennent de l'autofinancement et des ressources propres de la collectivité : 8 000 000 € d'affectations de résultat, 1 000 000 € de résultat antérieur reporté, 1 200 000 € FCTVA et 4 500 000 € de dotations aux amortissements.

Pour le Budget Principal, le Compte Administratif 2019 s'établit en fonctionnement : en dépenses 70 500 000 € et en recettes 83 400 000 €. En investissement : dépenses 26 900 000 €, recettes 24 100 000 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 11 800 000 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, présente un besoin de financement de 508 000 €.

On peut voter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je laisse la parole à M. HERAS.

*(M. le Président quitte la salle.)*

**Guillaume HERAS** : Le Président étant sorti, nous passons au vote pour les Comptes Administratifs du Budget Principal 2019 et des autres budgets.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 3 votes contre*

## 7. Compte Administratif Budget Eau 2019

**Viviane DURAND** : Le Budget Eau comme celui de l'Assainissement et du SPANC sont financés intégralement par le produit de la tarification des usagers en fonction de leur consommation, mais aussi par des dotations de l'Agence de l'eau qui sont fonction de la qualité du traitement des eaux. La gestion de l'eau est soit faite en régie, soit en délégation privée suivant le secteur géographique. En 2019, il a été investi 8 200 000 € pour la réalisation de travaux en eau et assainissement.

Le Budget Eau Potable est de 14 600 000 € en dépenses, dont 7 700 000 € en dépenses de fonctionnement et 6 800 000 € en dépenses d'investissement, dépenses réelles et

dépenses d'ordre comprises. Les recettes de fonctionnement sont de 9 400 000 €, les recettes d'investissement de 7 200 000 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 2 023 000 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, donne un résultat de 83 000 €.

**Guillaume HERAS** : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 3 votes contre*

## **8. Compte Administratif Budget Assainissement 2019**

**Viviane DURAND** : En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 8 069 000 € ; le montant des recettes à 10 900 000 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 8 065 000 €, les recettes à 9 300 000 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 2 900 000 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, présente un besoin de financement de 1 000 000 €.

**Guillaume HERAS** : Nous ouvrons le vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions*

## **9. Compte Administratif Budget SPANC 2019**

**Viviane DURAND** : En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 16 216 €. Le montant des recettes à 79 492 €. En investissement, les recettes s'élèvent à 1 030 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 196 329 €, le résultat cumulé d'investissement donne un résultat de 1 030 €.

**Guillaume HERAS** : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions*

## 10. Compte Administratif Budget Environnement 2019

**Viviane DURAND** : La collecte est gérée en régie sauf sur la Ville Centre. Les charges de personnel représentent 7 000 000 €. La principale ressource est la TEOM dont le produit 2019 a été de 22 316 000 €. D'autres recettes, environ 3 400 000 €, sont issues de la redevance spéciale du recyclage du tri sélectif et de la participation d'organismes de tri. Les dépenses d'investissement concernent majoritairement l'acquisition de bennes à ordures et le renouvellement des véhicules et des containers pour 2 500 000 €, et l'entretien des déchetteries, 188 000 €. Une mise à jour de la prospective du Budget Environnement sera effectuée pour nourrir une réflexion qui sera menée afin d'améliorer les résultats de ce budget. En effet, la prospective financière met en évidence un résultat de l'année qui diminue, alertant sur l'équilibre futur de ce budget. Un premier travail sur la redevance spéciale est d'ailleurs en cours.

En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 27 078 000 €, le montant des recettes à 28 068 000 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 3 072 000 €, les recettes à 5 044 000 €. Les résultats de clôture de fonctionnement cumulés sont de 4 025 000 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, est de 1 034 000 €.

**Guillaume HERAS** : Nous ouvrons le vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions*

## 11. Compte Administratif Budget Transports 2019

**Viviane DURAND** : Le transport est assuré par un délégataire du service public, la société KEOLIS. Le coût de la prestation, 13 200 000 €, est financé en grande partie par le versement transports, 8 000 000 €, les dotations du Conseil départemental, 3 100 000 € et les recettes des usagers, 1 300 000 €. En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 13 072 000 €, le montant des recettes à 12 049 000 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 642 855 €, les recettes à 741 737 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 3 019 000 €. Le résultat cumulé d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, donne un résultat de 72 940 €.

**Guillaume HERAS** : Nous ouvrons le vote.

Le vote est clos.

Je vous remercie.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 3 abstentions*

## **12. Compte Administratif Budget Zones d'Activités 2019**

**Viviane DURAND** : La gestion des Zones d'intérêt communautaire comprend la requalification et l'entretien des zones existantes, mais aussi l'extension et la création de nouvelles zones, soit en régie, soit en partenariat avec la SEM ALENIS, notamment pour le Pôle Santé. Chaque année, une somme de près de 1 000 000 € est destinée à l'entretien. En 2019, le Grand Narbonne a investi 5 200 000 € pour la création et la requalification. C'est un budget financé par des recettes issues de ventes, du recours à l'emprunt et du financement du Budget Principal pour 2 200 000 € en 2019. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 3 084 000 €. Le montant des recettes à 4 000 000 €. En investissement, les dépenses 2019 s'élèvent à 13 076 000 €, les recettes à 13 026 000 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé est de 637 852 €. Le résultat cumulé d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, donne un résultat de 369 394 €.

**Guillaume HERAS** : Nous ouvrons le vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 3 abstentions*

## **13. Compte Administratif Budget Autorisation Droit des Sols 2019**

**Viviane DURAND** : Les communes adhérentes paient une prestation de service au Grand Narbonne qui instruit leurs dossiers. En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 134 239 €, le montant des recettes à 105 944 €. En investissement, les recettes s'élèvent à 2 873 €, le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 8 077 €. Le résultat de clôture d'investissement, cumulé, s'élève à 10 938 €.

**Guillaume HERAS** : Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 72 votes pour et 3 abstentions*

## 14. Compte Administratif Budget Espace de Liberté 2019

**Viviane DURAND** : Les recettes propres issues de la tarification du service représentent 2 000 000 €. Insuffisantes, elles sont complétées par un versement du Budget Principal permettant de maintenir des amplitudes horaires larges et une politique tarifaire accessible à tous. Le coût d'exploitation est de 3 000 000 €. Il est à noter que les travaux réalisés pour optimiser l'offre et mettre aux normes l'établissement sont supportés par le Budget Principal et sont réalisés dans le cadre d'un programme global. En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 3 007 000 €. Le montant des recettes à 3 005 000 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 103 789 €, les recettes à 72 309 €. Le résultat de clôture de fonctionnement, cumulé, s'élève à 220 204 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, donne un résultat de 17 388 €.

**Guillaume HERAS** : Nous avons une intervention.

**Jean-François DARAUD** : Il s'agit, Monsieur le Président, d'une demande d'explications. En effet, étant nouvellement élu et n'ayant pas participé au fonctionnement de l'Agglo auparavant, j'ai vu à travers la presse, notamment dans *L'Indépendant*, que les différents rapports communiqués montrent que l'Espace de Liberté bénéficiait chaque année d'une subvention variant de mémoire entre 900 000 € et 1 000 000 €. Sur ce Compte Administratif faisant l'objet de la délibération n° 14, je constate un excédent cumulé de plus de 220 000 € en fonctionnement. Plus tard, en délibération 43, vous allez nous demander de voter une avance de trésorerie, au titre de l'exercice 2020, remboursable au 31 décembre 2021 au motif du confinement de 3 mois.

Puisque cette aide de trésorerie est remboursable sur les 2 prochains exercices, j'imagine qu'elle ne se substitue pas aux subventions habituelles de la collectivité de près de 2 000 000 € pour ces deux mêmes exercices. Un excédent important, 3 mois sans recettes, mais avec des dépenses d'exploitation que je suppose plus faibles puisque les mesures gouvernementales ont pris en charge les salaires, jusque-là, à hauteur du SMIC. Des subventions qui représentent près de 33 % du budget annuel et malgré tout un prêt de 500 000 €.

J'avoue être dans le flou total sur la justification de ces mesures et j'aimerais bien que pour ce service, géré en régie et donc bénéficiant d'une certaine autonomie, un audit, confié à un organisme indépendant, soit fait. Peut-être nous donnera-t-il des pistes pour une meilleure gestion que celle - avec les réserves de ce que je vois dans mon nouveau mandat - qu'on pourrait qualifier, vue de l'extérieur, de gouffre financier ? Je pense que ma proposition constructive trouvera un écho favorable auprès de vous. Je vous remercie.

**Guillaume HERAS** : Nous sommes en début de mandat et vos questions sont tout à fait légitimes. Nous prenons vos questions. Il faut savoir que nous ne voyons pas le

fonctionnement de l'Espace de Liberté comme un déficit, mais comme une subvention de fonctionnement pour permettre aux habitants du Grand Narbonne d'accéder aux services de l'Espace de Liberté, et à tous les services qu'ils ont, à des prix modérés pouvant permettre à tout le monde d'y accéder.

Ceci étant dit, sur les questions de la crise après COVID sur la façon dont sont gérées les finances sur les budgets, nous prenons acte de votre question, nous y travaillerons et vous aurez une réponse. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous pouvons passer au vote.

Je vous remercie.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 70 votes pour, 2 votes contre et 3 abstentions*

### **15.Compte Administratif Budget Régie des Pompes Funèbres 2019**

**Viviane DURAND** : Ce budget se finance entièrement par les recettes issues de la tarification du service tout en pratiquant une politique tarifaire accessible à tous. En fonctionnement, le montant des dépenses 2019 s'élève à 1 071 000 €. Le montant des recettes à 1 089 000 €. En investissement, les dépenses 2019 s'élèvent à 13 597 €, les recettes à 45 542 €. Le résultat de clôture de fonctionnement cumulé s'élève à 1 007 000 €. Le résultat cumulé de clôture d'investissement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, donne un résultat de 76 840 €.

**Guillaume HERAS** : Nous pouvons ouvrir le vote, s'il n'y a pas d'intervention.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour, 1 vote contre et 3 abstentions*

Je vous remercie. Nous allons avoir les documents à signer, les services vont passer parmi vous. Si vous devez partir, n'oubliez pas de les signer avant.

*(M. le Président revient en séance.)*

### **16.Affectation des résultats 2019 Budget Principal**

**Viviane DURAND** : Le montant total des affectations 2019 atteint près de 5 000 000 €. Cumulés au taux de réalisation, ils sont le signe d'une bonne gestion de tous les services

qu'ils soient techniques, administratifs ou financiers. Cependant, cette année si particulière enjoint à l'Agglomération de faire preuve de prudence et de réalisme. C'est pourquoi, contrairement aux années précédentes et en prévision des besoins pour les années à venir, l'affectation des résultats du Budget Principal sera moindre. Les résultats ayant été constatés pour chaque budget dans l'approbation des Comptes Administratifs, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, pour chacun des budgets, les opérations d'affectation des résultats telles qu'elles seront décrites et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à son exécution.

Pour le Budget Principal, il est proposé d'affecter 1 000 000 € en investissement, pour un résultat reporté de fonctionnement 2020 de 10 800 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 vote contre*

#### **17. Affectation des résultats 2019 Budget Eau**

**Viviane DURAND** : Il est proposé d'affecter 1 600 000 € en investissement pour un résultat reporté en fonctionnement 2020 de 633 491 €.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

#### **18. Affectation des résultats 2019 Budget Assainissement**

**Viviane DURAND** : Il est proposé d'affecter 2 200 000 € en investissement pour un résultat reporté en fonctionnement 2020 de 779 437 €.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'observations, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **19. Affectation des résultats 2019 Budget SPANC**

**Viviane DURAND** : Aucune affectation n'étant nécessaire, le résultat reporté en fonctionnement en 2020 est de 196 329 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **20. Affectation des résultats 2019 Budget Environnement**

**Viviane DURAND** : Il est proposé d'inscrire un résultat reporté de fonctionnement 2020 sans affectation d'un montant de 4 025 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'observation, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **21. Affectation de résultats 2019 Budget Transports**

**Viviane DURAND** : Pour ce budget, il n'est proposé aucune affectation. Le résultat reporté de fonctionnement 2020 est de 3 019 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **22. Affectation de résultats 2019 Budget Zones d'Activités**

**Viviane DURAND** : Aucune affectation en investissement n'étant nécessaire, le résultat reporté de fonctionnement 2020 est de 637 852 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observations, on passe au vote.



Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **23. Affectation des résultats 2019 Budget ADS**

**Viviane DURAND** : Aucune affectation n'est nécessaire en investissement. Le résultat reporté de fonctionnement en 2020 est de 8 077 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 2 abstentions*

### **24. Affectation des résultats 2019 Budget Espace de Liberté**

**Viviane DURAND** : Aucune affectation en investissement, le résultat reporté de fonctionnement en 2020 est de 220 204 €.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 vote contre*

### **25. Affectation de résultats 2019 Budget Régie des Pompes Funèbres**

**Viviane DURAND** : Aucune d'affectation en investissement, le résultat reporté de fonctionnement en 2020 est de 1 074 000 €.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'intervention, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

## 26. Budget supplémentaire 2020 Budget Principal

**Viviane DURAND** : Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif sans reprise anticipée des résultats, le 13 février 2020, la nouvelle équipe doit voter un budget supplémentaire rendu encore plus nécessaire par la situation sanitaire que nous traversons, à travers un plan de relance travaillé collectivement pendant le confinement. Pour chacun des budgets, ce budget supplémentaire permet de procéder à la reprise dans le Budget 2020 des résultats de 2019, mais aussi à l'ajustement des prévisions par rapport au Budget Primitif ou à des inscriptions nouvelles, en dépenses comme en recettes. Après chaque présentation, il sera proposé d'approuver le budget supplémentaire, de l'arrêter au montant annoncé et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à son exécution.

Globalement, le budget supplémentaire modifie le Budget Primitif à hauteur de 35 500 000 €, portant le budget consolidé de l'Agglomération pour l'exercice 2020 à 223 085 000 €.

Concernant le Budget Principal, la reprise des résultats antérieurs reportés et la limitation de l'affectation des résultats en investissement permettent de financer le plan de relance, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, les actions politiques de la Ville et d'anticiper l'importante la baisse de recette 2020, mais aussi des 2 années suivantes. Ainsi, il est proposé un budget supplémentaire de 19 078 000 €, dont 10 135 000 € en section de fonctionnement, 5 331 000 € en section d'investissement, auxquels s'ajoutent 3 900 000 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

## 27. Budget supplémentaire 2020 Budget Eau

**Viviane DURAND** : Pour le cycle de l'eau, la reprise des résultats antérieurs reportés et l'affectation des résultats en investissement permettent de financer le plan de relance spécifique sans recours à l'emprunt, en 2020, sur le Budget Eau potable, mais avec un nouvel emprunt, limité à 2 300 000 €, sur le Budget Assainissement. Aussi, pour le Budget de l'Eau Potable il est proposé un budget supplémentaire de 2 022 000 €, dont 633 492 € en section de fonctionnement et 388 362 € en section d'investissement, auxquels s'ajoute 1 200 000 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **28. Budget supplémentaire 2020 Budget Assainissement**

**Viviane DURAND** : Pour le Budget Assainissement, il est proposé un budget supplémentaire de 4 300 000 €, dont 719 438 € en section de fonctionnement et 1 800 000 € en section d'investissement, auxquels s'ajoute 1 700 000 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **29. Budget supplémentaire 2020 Budget SPANC**

**Viviane DURAND** : Il est proposé un budget supplémentaire de 33 930 €, dont 32 900 € en section de fonctionnement et 1030 € en section d'investissement.

**M. LE PRESIDENT** : y a-t-il des interventions ? On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### **30. Budget supplémentaire 2020 Budget Environnement**

**Viviane DURAND** : La reprise des résultats reportés permet d'anticiper la hausse des charges à venir et de ne pas recourir à l'emprunt. Il est proposé un budget supplémentaire de 4 800 000 €, dont 4 200 000 € en section de fonctionnement, 340 000 € en section d'investissement auxquels s'ajoutent 235 847 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### 31. Budget supplémentaire 2020 Budget Transports

**Viviane DURAND** : La forte baisse du versement mobilité suite à la crise de la COVID 19 est anticipée et couverte par la reprise des résultats antérieurs reportés. Il est proposé un budget supplémentaire de 304 840 €, dont 149 781 € en section de fonctionnement et 147 141 € en section d'investissement auxquels s'ajoutent 7 878 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### 32. Budget supplémentaire 2020 Budget Zones d'Activités

**Viviane DURAND** : Pour le budget des Zones d'Activités Économiques, la reprise des résultats antérieurs reportés permet de financer l'entretien des Zones, d'ajuster les dépenses d'équipement, pour la ZAC de Néviau notamment, avec un recours à l'emprunt de 3 065 000 €. Il est proposé un budget supplémentaire de 2 100 000 €, dont 837 853 € en section de fonctionnement et 320 868 € en section d'investissement, auxquels s'ajoutent 979 131 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observations ? On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### 33. Budget supplémentaire 2020 Budget Autorisation Droit des Sols

**Viviane DURAND** : Il est proposé un budget supplémentaire de 19 017 €, dont 8 078 € en section de fonctionnement et 10 939 € en section d'investissement.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas de remarques, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

### 34. Budget supplémentaire 2019 Budget Espace de Liberté

**Viviane DURAND** : La crise sanitaire ayant réduit le produit des services déjà insuffisant, une augmentation de la participation du Budget Principal sera nécessaire. Il est proposé un budget supplémentaire de 600 689 €, dont 40 205 € en section de fonctionnement et 525 388 € en section d'investissement, auxquels s'ajoutent 35 095 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Madame. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention*

### 35. Budget supplémentaire 2020 Budget Régie des Pompes Funèbres

**Viviane DURAND** : La reprise des résultats antérieurs reportés permet de financer des dépenses à caractère général liées à la crise sanitaire et à des dépenses d'équipements. Il est proposé un budget supplémentaire de 1 239 862 €, dont 1 074 121 € en section de fonctionnement et 126 841 € en section d'investissement, auxquels s'ajoutent 38 900 € de restes à réaliser.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, Madame. On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, Madame, pour tous ces comptes et budgets. Comme pour le Compte Administratif – Guillaume HERAS vous l'a précisé – on va passer entre les différents rangs pour vous faire signer les documents relatifs aux budgets supplémentaires.

### **36. Convention de remboursement d'un emprunt à la commune de Roquefort-des-Corbières dans le cadre de la compétence Gestion des eaux Pluviales Urbaines**

Rapporteur : Michel JAMMES

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Vous savez que le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence eaux Pluviales a été transférée des communes vers les EPCI, donc vers l'Agglo, et lorsqu'on transfère une compétence, on transfère l'actif, mais aussi le passif. Dans ce cadre, la commune de Roquefort ayant réalisé en 2019 des travaux, elle a réalisé pour cela un prêt de 100 000 €, il convient de prendre en charge la partie de ce prêt qui correspond au périmètre des eaux Pluviales, intégré dans l'Agglomération. Sur un prêt de 100 000 €, il correspond à une somme de 24 575,90 € qui doit être remboursée à la commune de Roquefort.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'observation ? On peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention*

### **37. Actualisation des Autorisations de Programme – Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement**

Rapporteur : Viviane DURAND

**Viviane DURAND** : Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles peuvent être révisées. Les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure de dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses visées à l'alinéa précédent. Elles peuvent être révisées aussi. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations d'Engagement correspondantes. Le mode de gestion en AP/CP est un complément à une gestion pluriannuelle des investissements.

Il est proposé d'approuver la création de 3 Autorisations de Programme dans le cadre du plan de relance, 4 ajustements de Crédits pour 2020 et le maintien en l'état de 12 Autorisations de Programme ainsi que de 2 Autorisations d'Engagement pour 2020. Je vous demande d'autoriser M. le Président ou son représentant à mandater et liquider les Crédits de Paiement de l'année et à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier. Vous avez en pièce jointe le tableau de toutes ces Autorisations de Programme.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ou des questions ? On peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 vote contre*

### **38. Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique – Fixation des tarifs pour l'année 2020-2021**

Rapporteur : Emma BELLOTI-LASCOMBES

**Emma BELLOTI-LASCOMBES** : Merci, Monsieur le Président. Il est proposé au Conseil d'approuver la grille tarifaire de l'année scolaire 2020-2021 du Conservatoire du Grand Narbonne. Il est à souligner qu'il n'y a aucune augmentation des tarifs pour l'année 2020-2021 au regard de l'actuel contexte économique difficile, lié à la crise du COVID 19 et surtout en raison de la volonté d'ouvrir la pratique de la musique à un public le plus large possible.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Madame. Pas d'observations, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

### **39. École d'arts plastiques – Fixation des tarifs pour l'année 2020-2021**

**Emma BELLOTI-LASCOMBES** : Il est proposé au Conseil d'approuver la grille tarifaire de l'année scolaire 2020-2021 de l'École d'arts plastiques du Grand Narbonne avec là, également, maintien des tarifs des cours pour l'année 2020-2021 au regard toujours du contexte économique actuel difficile et toujours en raison de la volonté d'ouvrir la pratique des arts plastiques à un public le plus large possible.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

**M. LE PRESIDENT** : Madame DURAND, je vais vous laisser la parole pour plusieurs délibérations concernant le plan de relance suite à la crise sanitaire et économique.

## **MESURES RENDUES NECESSAIRES PAR L'EXECUTION DU PLAN DE RELANCE**

### **40. Virement interne complémentaire au bénéfice de la Régie de gestion d'Espace de Liberté pour l'exercice 2020**

Rapporteur : Viviane DURAND

**Viviane DURAND** : L'article L.2224-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Communautaire peut décider d'une prise en charge des dépenses au titre des services publics, visés à l'article cité, par le Budget Principal lorsque celles-ci sont justifiées par l'une des raisons précisées dans l'article. La crise sanitaire de la COVID 19 a imposé un confinement strict de près de 3 mois. L'Espace de Liberté n'a pu accueillir aucun public. Même s'il est encore difficile de connaître l'impact financier réel de cette crise, les recettes de l'Espace de Liberté seront impactées à la baisse par rapport aux prévisions budgétaires. Une subvention complémentaire du Budget Principal pourrait être nécessaire pour équilibrer le Budget annexe Espace de Liberté. Il apparaît donc indispensable de prévoir un virement interne complémentaire maximum de 500 000 €, affectés au financement d'une partie des charges d'exploitation.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'un virement interne complémentaire au bénéfice de la Régie de gestion de l'Espace de Liberté pour l'exercice 2020 d'un montant maximum de 500 000 € en application de l'article que j'ai cité et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : On procède au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 vote contre*

### **41. Mesures exceptionnelles crise COVIDE 19 – Exonération et adaptations tarifaires liées au plan de relance**

**Viviane DURAND** : La période de confinement et le « déconfinement » progressif ont entraîné l'arrêt total ou partiel des activités de structures gérées par le Grand Narbonne. C'est le cas du Conservatoire et de l'École d'arts plastiques, bien qu'une partie des activités ait pu être maintenue à distance. C'est aussi le cas du bâtiment d'IN'ESS, de la piscine de Fleury et de l'Espace Liberté. Afin de prendre en compte les pertes subies par



les usagers et de soutenir les occupants du bâtiment IN'ESS, il est proposé les mesures suivantes pour les services régis, dans le cadre des régies de recettes.

Pour l'occupation des locaux du bâtiment IN'ESS, dont l'Hôtel d'entreprises, gratuité des loyers et des charges pour 2 mois, correspondant aux 2 mois de fermeture (avril et mai). Pour le Conservatoire, gratuité des frais de dossiers, soit 30 €, pour les réinscriptions de l'année scolaire 2020-2021, les frais de dossier sont maintenus pour les nouveaux inscrits. Pour l'École d'arts plastiques, gratuité des frais de dossier, soit 30 €, pour les réinscriptions de l'année scolaire 2020-2021, les frais de dossier sont maintenus pour les nouveaux inscrits. Pour l'Espace de Liberté tarifs réduits à la réinscription en septembre pour l'abonnement annuel de l'école de natation, 150 € au lieu de 190 €, le tarif reste de 190 € pour les nouveaux inscrits. Pour la piscine de Fleury tarif réduit à la réinscription en septembre pour l'abonnement annuel de l'école de natation, 80 € au lieu de 114 €. Le tarif reste de 114 € pour les nouveaux inscrits.

Concernant l'occupation du domaine public au Conservatoire et à la Médiathèque par la société EIRL CAMPER DISQUAIRE CAFE, il est proposé d'appliquer une politique tarifaire bienveillante vis-à-vis de cette société, de l'exonérer de la redevance relative au deuxième semestre 2019 d'un montant de 77,76 € parce qu'il y avait non accessibilité des locaux à cause de travaux ; et au 1<sup>er</sup> semestre 2020 d'un montant de 77,76 € à cause de la crise sanitaire qui s'y ajoute.

Pour la société les GRANDS BUFFETS, il est proposé une exonération de loyer pour la période de fermeture obligatoire du 15 mars au 2 juin, soit 2 mois et demi de loyers. Le loyer mensuel étant de 17 672,76 € pour 2020, le montant exonéré est de 44 181,90 € HT. Pour la société NICOL'S YACHT, il est proposé une exonération de loyer pour la période de fermeture obligatoire du 17 mars au 2 juin 2020, soit 2 mois et demi de loyers aussi. Le loyer mensuel étant de 705,15 €, le montant exonéré est de 1 762,88 €. Pour la société AREA PADEL CLUB, il est proposé une exonération de loyer pour la même période. Le loyer mensuel étant de 623 €, le montant exonéré est de 1557,05 €, toujours HT.

Pour les occupants de la Maison de la formation, il est proposé une exonération de loyer pour la même période, il s'agit de Formation Sud. Le loyer mensuel étant de 420 €, le montant exonéré est de 840 €. Pour le GRETA de l'Aude, le loyer mensuel étant de 510 €, le montant exonéré est de 1 020 €. Pour l'USID Carcassonne, le loyer mensuel étant de 284 €, le montant exonéré est de 568 €.

Je vous demande d'approuver toutes ces modifications pour tous les organismes cités, d'approuver les allègements de charges pour l'occupation des locaux du bâtiment IN'ESS, d'approuver les exonérations d'une partie des redevances de loyers pour les sociétés citées et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'interventions particulières, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

#### **42. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Avenant à la convention d'affermage portant sur la gestion de la Pépinière INNOVEUM**

**Viviane DURAND** : La pépinière Hôtel d'entreprises INNOVEUM de la Communauté d'Agglomération est un équipement d'intérêt public construit sous maîtrise d'ouvrage intercommunautaire et situé sur la commune de Narbonne. Afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie de la COVID 19, les élus du Grand Narbonne ont décidé, le 3 juin 2020, lors du groupe de travail pour le plan de relance, l'exonération des loyers de la Pépinière INNOVEUM. Aussi, les 9 chefs d'entreprises hébergés par INNOVEUM ne paieront pas de loyer pour les mois d'avril et mai 2020. Les sommes correspondantes seront reversées au délégataire dans leur intégralité, soit 4 882 €.

Par ailleurs, le Grand Narbonne souhaite harmoniser la gestion de ces 3 pépinières et des 2 Hôtels d'entreprises et a étudié la possibilité d'internaliser la gouvernance de ces outils. Pour cela, il convient de prolonger la délégation de service public pour la gestion de la pépinière INNOVEUM pour une durée de 4 mois. Le coût de cette prolongation s'élève à 78 625,47 €. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant à la convention d'affermage et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des observations ? On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 abstention*

#### **43. FINANCES – ESPACE DE LIBERTE – Avance remboursable au bénéfice de la Régie de gestion d'Espace de Liberté pour l'exercice 2020**

**Viviane DURAND** : Nous en avons parlé plusieurs fois. Il est proposé d'approuver le principe d'une ou plusieurs avances remboursables pour un montant maximum de

500 000 € dont le remboursement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2020, pour Espace de Liberté. Les Crédits au chapitre 27 pour le Budget Principal, au chapitre 16 pour le Budget annexe Espace de Liberté sont prévus au budget supplémentaire 2020.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 75 votes pour et 1 vote contre*

**M. LE PRESIDENT** : Dans le cadre de ce plan de relance, je souhaitais qu'il vous soit présenté l'ensemble du soutien qui a été apporté à tous les commerçants, artisans et autres activités agricoles sur l'ensemble de l'Agglomération. Tout d'abord, l'Agglomération Grand Narbonne a fait participer toutes les communes, sans aucune exception, à ce plan de relance. Et je tiens à remercier la précédente mandature d'avoir permis à la Ville de Narbonne de s'associer à ce plan de soutien et de relance.

Ce plan va concerner les petits commerces, les artisans et les producteurs locaux, le tissu économique de proximité de l'ensemble de notre Agglomération. L'objectif était que la période difficile qu'ils ont traversée, sur 2 ou 3 mois, soit compensée par une aide forfaitaire. Pour arriver à déterminer l'aide forfaitaire, il y avait plusieurs possibilités sur un accompagnement pour les loyers, sur le stock, sur les factures à payer et l'Agglomération a décidé d'abonder sur 500 € par personne, éligible à ce dossier de « coup de pouce », quelle que soit l'affectation au sein du budget de ce commerçant, artisan ou agriculteur. Il y a des critères bien entendu et il y a eu un groupe de travail qui a sélectionné l'ensemble des dossiers. C'est tout au long du mois de juin que les commerçants, artisans et agriculteurs pouvaient présenter leurs dossiers au Grand Narbonne et ce sont près de 800 commerces et artisans à qui il a été demandé de présenter leurs dossiers. Le dossier a été très simplifié, il ne fallait pas qu'il y ait une charge de documents, déjà avec le plan régional et national c'était assez compliqué. On leur a demandé très simplement de participer à ce « coup de pouce ». Ces 500 € représentaient 400 000 € versés à l'ensemble de ces commerçants et artisans.

L'Agglomération a très rapidement étudié les dossiers au fur et à mesure qu'ils étaient présentés pour que les fonds soient versés aussitôt rapidement de manière à ce que ce ne soit pas pour eux une lourdeur dans leur façon de gérer puisque la reprise devait s'effectuer dans les meilleures conditions. Cette reprise intervient en complément de ce que Mme DURAND a développé tout à l'heure. Ce sont des exonérations, les tarifs et autres éléments que l'Agglomération pouvait mettre en place, mais également par cette aide financière.

Dans les tableaux qui vous sont présentés, il est très intéressant de noter que 34 communes étaient concernées et que 56 dossiers ont été présentés, mais que 36

agriculteurs ou pêcheurs ayant un point de vente directe ont également pu être aidés. C'est donc un vif succès que ce « coup de pouce », à travers ce fonds de solidarité.

Concomitamment, d'autres mesures ont été étudiées par les services de l'Agglomération du Grand Narbonne. Il a été fait un choix entre soit le « bon papier », soit le « bon électronique ». Certes, on partage l'analyse de certains : tout le monde n'a pas accès au réseau Internet, ou n'a pas la facilité de l'utiliser, mais c'est un choix et le système KEETIZ, qui a déjà été réalisé dans d'autres communes, a été choisi par l'ensemble de l'Exécutif de l'Agglomération. Ce qui permet à partir d'une application très simple à télécharger de bénéficier d'une aide pour faire ses achats. Les 37 communes sont intégralement concernées et la plupart des commerces ont été « démarchés » pour pouvoir participer à cette opération KEETIZ. Vous avez un « cash » qui vous permet immédiatement d'avoir sur votre achat un remboursement effectué, c'est fonctionnel et sécurisé.

Je regrette simplement que les commerçants qui ont été démarchés ne jouent pas pleinement le jeu dans la mesure où l'affichage et les moyens de communication mis à leur disposition ne sont pas totalement utilisés par tous les commerçants concernés, certains le font très bien. Je pense que l'Agglomération, à travers ses services qui sont en charge de cette opération, va relancer cette communication pour que la plupart des commerces fassent cet affichage et que la plupart des chaland puissent en bénéficier.

Vous pouvez aussi, à travers vos différentes communes, relayer cette information sur KEETIZ, le service de la communication est à votre entière disposition pour permettre à vos collectivités, si elles ont des supports, de pouvoir transférer l'information de cette opération. Elle est valable sur une période très longue, ce qui permet à tout le monde de d'acheter local et de gagner du « cash ». Je voulais attirer votre attention pour que l'information soit complète. Tant le service Droit des Sols, tant le service de la communication peuvent vous apporter leur concours, si vous souhaitez avoir plus de précisions pour les commerces de vos collectivités, si elles n'étaient pas totalement informées.

Vous remarquerez que les médias ont joué le jeu de cette opération et ont bien relayé l'ensemble des « coup de pouce » ou des opérations facilitant le pouvoir d'achat qui ont été mises en place. S'il y en a qui veulent prendre la parole sur ces 2 points complémentaires au plan de relance, je suis à votre entière disposition pour vous écouter et, si vous avez d'autres idées, le service de la communication et le service de l'économie, avec Mme la Directrice, pourront très bien vous écouter et vous entendre.

S'il n'y a pas d'interventions, on peut très bien passer à la suite de l'ordre du jour.

**Marie-Christine THERON-CHET** : Monsieur le Président, j'avais juste une question pour savoir où on en était de la consommation des 400 000 € de budget, prévus sur KEETIZ, si on avait déjà une visibilité après 12 jours d'utilisation de ce process.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Madame. Monsieur le Directeur, vous pouvez prendre la parole, s'il vous plaît.

**Damien VAN GASTEL** : L'opération a commencé le 13 juillet et pour l'instant on en est à un peu moins de 10 000 € dépensés, seulement. Comme le disait M. le Président, il est très important que l'information soit relayée auprès des commerces puisqu'on a même testé nous-mêmes, on a été dans plusieurs rues de plusieurs centres et l'information est très peu relayée encore par les commerçants donc on va essayer d'appuyer la communication parce qu'il y a encore une enveloppe très importante qui va durer plusieurs semaines.

**Marie-Christine THERON-CHET** : C'était l'intérêt de voir la dynamique, merci.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie, Madame, de cette question parce que si vous allez sur l'application, vous verrez ce qui reste à utiliser encore. Et il est très intéressant de voir que cette utilisation n'a pas été parfaitement captée et que les chalandes comme les commerçants ne se sont pas encore appropriés cette application qui est pourtant très simple à mettre en œuvre et qui fait du « cash ».

Y a-t-il d'autres interventions ? On peut reprendre l'ordre du jour.

## **DESIGNATIONS ET DELEGATIONS**

### **44. Déléation de pouvoir du Conseil Communautaire en faveur du Président**

Rapporteur : Didier MOULY

**M. LE PRESIDENT** : Cela me gêne de rapporter une telle délibération, mais vous en avez tous pris connaissance. Je ne vais pas entrer dans le détail des différentes délégations transmises, mais c'est tout ce qui concerne les actions en justice, les contrats d'assurance, les finances en ce qui concerne tous les emprunts à mettre en place et également tout ce qui concerne le foncier et l'urbanisme. Il s'agit de conclure toutes ces conventions qui vont permettre à l'Agglomération de fonctionner normalement : la signature des marchés, etc. Y a-t-il des questions ou interventions sur cette délibération qui confère au Président le pouvoir de signer ?

Je pense que l'un des Conseillers communautaires s'en va et nous ne serons pas le même nombre à voter.

*(Départ de Jean-François DARAUD.)*

On va voter.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

#### **45. Affaires juridiques – Signature des actes en la forme administrative**

**M. LE PRESIDENT** : Il y a 2 possibilités : soit à travers une étude notariale, soit à travers l'acte administratif. Je vous propose d'accorder cette possibilité au Président et au premier Vice-Président. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

#### **46. MARCHES PUBLICS – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente**

Rapporteur : Henri MARTIN

**Henri MARTIN** : Merci, Monsieur le Président. Il convient d'élire la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui aura pour mission générale, pendant tout le mandat de la présente Assemblée, de choisir le titulaire des marchés publics passés selon les procédures formalisées. Je vous rappelle que l'organisation a été précisée lors de la dernière séance du Conseil Communautaire : chaque liste ne peut comprendre que des noms de délégués titulaires au sein du Grand Narbonne et nous avons fixé le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard au 22 juillet à 12h00, qui ont été déposées au service achats commande publique.

Hier à 12h00, une seule liste a été déposée. Je vais vous donner les noms de celles et ceux qui ont été proposés et de leurs suppléants :

- Représentants titulaires :
- Mme DURAND Viviane

- M. FRERE José
- M. ALVAREZ Jean-Michel
- M. PECH Olivier
- M. BREHON Bruno
  
- Représentants suppléants :
- M. RIO Jean-Louis
- M. LAPALU Christian
- M. BELART Xavier
- Mme VERGNES Magali
- M. SAINTE-CLUQUE Nicolas

Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a pas de questions particulières ni d'observations.

**M. LE PRESIDENT** : On peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

#### **47.DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Désignation des membres de la Commission pour les délégations de service public**

**Henri MARTIN** : Même procédure de dépôts et de candidature pour la Commission de délégation de service public. Une seule liste a été déposée, hier en temps et en heure.

- Représentants titulaires :
- M. RIO Jean-Louis
- M. LAPALU Christian
- M. BELART Xavier
- M. PECH Olivier
- M. BREHON Bruno
  
- Représentants suppléants :
- Mme DURAND Viviane
- M. FRERE José
- M. ALVAREZ Jean-Michel
- Mme VERGNES Magali
- M. SAINTE-CLUQUE Nicolas

**M. LE PRESIDENT** : Observations ? Questions ? On passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

#### **48. Compétence GEMAPI : Désignation des représentants aux EPAGE**

Rapporteur : Michel JAMMES

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence GEMAPI a été transférée à l'Agglomération. L'Agglomération se retrouve donc concernée par 5 syndicats de rivières, des EPAGES, sur les 7, de mémoire, que compte le Département. Nous devons procéder à la nomination des représentants titulaires et suppléants dans ces syndicats.

Pour le Syndicat Mixte Aude Centre 10 titulaires et 10 suppléants, pour le Syndicat du Bassin Versant Orbieu-Jourres 6 titulaires et 6 suppléants, pour le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude 13 titulaires et 13 suppléants, pour les Syndicats d'Aménagement Hydraulique Berre-Rieu 10 titulaires et 10 suppléants et pour le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Corbières Maritimes 8 titulaires et 4 suppléants.

Je vais vous proposer une liste de candidats qui a été composée après que tous les Maires de l'Agglomération aient été contactés par moi-même ou par les services avec le souci que toutes les communes soient représentées à titre de titulaire ou de suppléant selon le syndicat et selon le nombre de représentants et, lorsqu'il fallait faire des choix, en privilégiant bien sûr ceux qui étaient le plus impactés par les inondations. Je vous rappelle que GEMAPI veut dire Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

#### **Syndicat Mixte du Delta de l'Aude :**

	Titulaires	Suppléants
1	Monsieur BELART Xavier	Monsieur CLERGUE Guy
2	Monsieur JAMMES Michel	Monsieur MONIE Jean-Marie
3	Monsieur JANSANA Jean-Marc	Monsieur CID Jean-François
4	Monsieur LACOMBE Gérard	Madame VANDERHOOFT Isabelle
5	Monsieur LENOIR Alexia	Monsieur SEGURA Joseph
6	Monsieur LOPEZ Quentin	Monsieur SANCHEZ Roger



7	Monsieur MONTAGNIER André-Luc	Monsieur RENVOISÉ Eric
8	Monsieur POCIELLO Jacques	Madame BOUICHOU Anne
9	Madame PONS PELOFI Sophie	Monsieur LEBESSOU Claude
10	Monsieur RIO Jean-Louis	Monsieur LAUR Gilles
11	Monsieur RIVEL Jean-Luc	Madame VERGNES Magalie
12	Monsieur ROCHER Édouard	Monsieur PECH Olivier
13	Madame THIVENT Viviane	Monsieur SAINTE CLUQUE Nicolas

**Syndicat de la Berre et du Rieu :**

	Titulaires	Suppléants
1	Monsieur ATTIE Carlo	Monsieur CARBOU Cédric
2	Monsieur BALTAZAR Rémi	Monsieur HERNANDEZ Alain
3	Monsieur BETRIU Jacques	Monsieur LACASSY Christian
4	Monsieur JAMMES Michel	Madame TONDON Laure
5	Monsieur MARTIN Henri	Monsieur TRESENE Éric
6	Monsieur MILHAU Didier	Madame CAVERIVIÈRE Brigitte
7	Monsieur PEREZ Pierre	Monsieur AMOROS Olivier
8	Madame RENAULT Régine	Monsieur MASS Jean-Luc
9	Monsieur TABONI Dylan	Madame MARTINEZ Michelle
10	Monsieur TEXIER Bruno	Monsieur NOWOTNY Bernard

Je voulais vous préciser que les titulaires et suppléants peuvent être des Conseillers communautaires ou municipaux.

**Syndicat des Corbières Maritimes :**

	Titulaires	Suppléants
1	Madame BOYER CORCUFF Marie-Laure	Madame BRETON Marie
2	Monsieur PY Michel	
3	Monsieur DEVIC Bernard	Monsieur BARREDA Francis
4	Monsieur MOULIS André	
5	Monsieur JAMMES Michel	
6	Monsieur LUCIEN Gérard	Madame COSTES-GERBER Mariette
7	Monsieur FAURAN Jean-Paul	Madame ESTALLES Nathalie
8	Monsieur PUJOL Michel	

**Syndicat Bassin Orbieu-Jourres :**

	Titulaires	Suppléants
1	Monsieur BASTELICA Jean Pierre	Madame VERGNES Magali
2	Monsieur BELART Xavier	Monsieur CLERGUE Guy
3	Monsieur CABROL Éliette	Monsieur GUIDETTI Gilles
4	Monsieur FAURE Christian	Monsieur JAMMES Michel
5	Madame LOIS Lydie	Monsieur GRATEPANCHE Jean-Luc
6	Monsieur VIALADE Alain	Madame HERNANDEZ Agnès

**Syndicat Aude Centre :**

	Titulaires	Suppléants
1	Monsieur ALBERT Bernard	Monsieur LASSERRE Eric
2	Monsieur CALVET Jean-Claude	Monsieur DEBLED Serge
3	Monsieur DAUZAT Gérard	Monsieur GRENIER Philippe

4	Monsieur FABRE Alain	Monsieur RESPLANDY Patrick
5	Monsieur LASO Gabriel	Monsieur ROUCH Claude
6	Monsieur RENVOISÉ Éric	Monsieur GALIBERT Éric
7	Monsieur ROCHETTE Justin	Monsieur HAMOUDI Bilal
8	Madame ROYERE Odile	Madame LAVAYSSIERE Isabelle
9	Monsieur RUGA Jean-Luc	Monsieur JAMMES Michel
10	Monsieur SANCHEZ Roger	Monsieur MARTINEZ Daniel

Je vous propose la candidature de tous ces membres titulaires et suppléants et je vous demande d'autoriser le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ces désignations.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'intervention, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

Je vous en remercie.

#### **49. Désignation des représentants du Grand Narbonne ainsi que de la personnalité qualifiée au sein de l'EPCC NarboVia**

Rapporteur : Emma BELLOTI-LASCOMBES

**Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : Merci, Monsieur le Président. Suite au renouvellement du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, il convient de procéder à l'élection des représentants du Grand Narbonne ainsi que de la personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle NarboVia. Au Conseil d'Administration, il est proposé de désigner 2 représentants du Grand Narbonne ainsi que 2 suppléants, une personnalité qualifiée désignée par le Grand Narbonne ainsi qu'un suppléant. Les candidatures suivantes sont proposées, au titre des représentants du Grand Narbonne :

- Représentants titulaires :
- Mme BELLOTI-LASCOMBES Emma
- M. JULES Jean Claude

- Représentants suppléants :
- Mme GOIRY Catherine
- Mme DURAND Viviane

Au titre de la personnalité qualifiée :

- Représentant titulaire :
- M. PEREZ Nicolas
  
- Représentant suppléant :
- M. SCHMITT Roland

**M. LE PRESIDENT** : On peut préciser que M. PEREZ est professeur agrégé et que M. SCHMITT est le Président de l'association Les Amis du Clos de la Lombarde. Y a-t-il des interventions ou des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

*(Didier ALDEBERT sort de la salle)*

#### **50. Désignation des délégués du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration et du représentant permanent du Grand Narbonne aux assemblées ordinaires et extraordinaires ALENIS**

**M. LE PRESIDENT** : Il y a les membres du Conseil d'Administration et le représentant permanent à l'Assemblée générale. Dans le cadre des dispositions concernant cette SEM, je vous propose en tant que représentant permanent à l'Assemblée générale M. Didier ALDEBERT. Et dans les membres du Conseil d'Administration, je vous propose :

- M. Didier ALDEBERT
- M. Xavier BELART
- M. Christian LAPALU
- M. Guillaume HERAS
- M. Bertrand MALQUIER
- M. Jean Michel ALVAREZ
- M. Michel PY

Y a-t-il des interventions ou des observations ? On peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

## **51. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM ALENIS – Rémunération du Président Directeur Général**

**M. LE PRESIDENT** : Dans le cadre de cette délibération, le montant de cette rémunération a été décidé en 2014 et il n'a pas changé jusqu'à maintenant. Je vous propose que l'on délibère sur une amélioration et adaptation du montant de cette rétribution à savoir que le chiffre qui vous est proposé est un chiffre complet. Il tient compte en effet du montant du salaire, des charges patronales et des charges salariales. Je vous propose que cette rémunération soit fixée à 75 000 €. Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 64 votes pour, 4 votes contre et 6 abstentions*

*(Didier ALDEBERT revient en séance)*

## **52. Désignation des représentants du Grand Narbonne DOMITIA HABITAT**

Rapporteur : Jean-Louis RIO

**Jean-Louis RIO** : Merci, Monsieur le Président. L'article 49 de la loi « engagement national pour le logement », modifié par la loi du 25 mars 2009, prévoyait de réformer par ordonnance le statut des offices publics d'HLM (OPHLM) et des offices publics d'aménagement et de construction en créant un statut unique, celui des offices publics d'HLM (OPH). En modifiant les articles L.421.1 et suivants du Code de la construction et de l'urbanisme, l'ordonnance n° 2007-137 du 1<sup>er</sup> février 2007 relative aux OPH a ainsi procédé à cette transformation statutaire.

Complétant cette ordonnance, le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat fixe la composition des Conseils d'Administration et l'organisation de la gouvernance des offices. Conformément à ce décret qui modifie la partie réglementaire du chapitre 1<sup>er</sup> du Titre II du livre IV du Code de la construction et de l'urbanisme, il appartient désormais aux collectivités territoriales et aux EPCI de rattachement de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de leur office – 23 ou 27 membres – et par la même délibération, de procéder à la désignation de leurs représentants.

Le décret du 18 juin 2008 précité fixe la répartition des sièges comme suit :

- collectivités locales 9
- élus au sein de l'organe délibérant 6
- personnalités qualifiées 3 dont 1 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que celle ou celui de rattachement
- locataires 3
- socioprofessionnels et personnalités (CAF, UDAF, Associés 1 % logement et syndicats) 1 chacun
- insertion, désigné par la collectivité ou l'EPCI de rattachement, 1

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de DOMITIA HABITAT à 23 et de désigner au titre des élus choisis au sein du Conseil Communautaire :

- Jean-Louis RIO
- Yamina ABED
- Jacques POCIELLO
- Julien CALMON
- Georges COMBES
- Jean-Marc AMBROSINO

Au titre des personnalités ayant la qualité d'élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de compétence de DOMITIA HABITAT :

- Éric PARRA
- Alain FABRE

Au titre des personnalités qualifiées :

- Anthony MEUTROT, EPF Occitanie
- Yasmina ABOUMAJD, CAUE
- Frédéric CHAMAILLARD, CAPEB AUDE
- Aurélien MILHAU, ADIL 11
- Véronique MARTY, Compagnons Bâisseurs

Au titre des associations dont l'objet social est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Gérard PUJOL (Fondation Abbé Pierre)

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte que les institutions habilitées à désigner leurs représentants (CAF, UDAF, associés du 1 % logement, organisations syndicales salariés) ont été expressément sollicitées par M. le Président ; et d'autoriser M. le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions sur les 2 sujets sur lesquels on va voter c'est-à-dire le nombre et les personnes ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention*

### **53. Désignation des représentants du Grand Narbonne PNR**

Rapporteur : Bernard DEVIC

**Bernard DEVIC** : Merci, Monsieur le Président. Je vais rappeler tout simplement qu'il y a de nombreuses années, le 24 mars 2003, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale au PNR de la Narbonnaise. Comme indiqué dans les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Gestion du PNR, modifiés comme indiqué dans la délibération du Syndicat Mixte du PNR en mai 2018, et publiés dans l'arrêté préfectoral n° 2019-204 du 26 juillet, le nombre de représentants du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération qui étaient initialement de 1 titulaire et 1 suppléant, a été porté à 4 titulaires et 4 suppléants.

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération avait désigné ces représentants par délibération n°C2018-100. Il y a lieu maintenant de procéder à la nouvelle désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants représentant par leur vote 4 voix pour siéger au Comité syndical. Ledit article indique que : « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le Maire* ». C'est bien sûr ce que dit le Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la désignation de :

Délégués titulaires :

- Bernard DEVIC

- Catherine GOIRY
- José FRERE
- Marie-Christine THERON-CHET

Délégués suppléants :

- Jean-Louis RIO
- Bruno TEXIER
- André-Luc MONTAGNIER
- Gérard LUCIEN

Et d'autoriser M. le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour et 4 votes contre*

#### **54. Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme communautaire**

Rapporteur : Michel PY

**Michel PY** : Merci, Monsieur le Président. Les statuts de cet Office prévoient que 15 élus siègent (Conseillers communautaires) et 10 socioprofessionnels représentant les professions ayant intérêt à l'activité touristique sur les territoires. Pour cela, je vous propose une liste de 15 noms de Conseillers communautaires et une autre de 10 noms de socioprofessionnels.

Conseillers communautaires :

- Joël HERNANDEZ, Saint Nazaire
- André-Luc MONTAGNIER, Fleury d'Aude
- Henri MARTIN Port-la-Nouvelle
- Jean-Marc AMBROSINO, Port-la-Nouvelle
- Alain FABRE, Bize
- Alexia LENOIR, Gruissan
- Bertrand MALQUIER, Narbonne
- Michel JAMMES, Sigean
- Michel PY, Leucate



- Sylvie COUSIN, Narbonne
- Gilles FAGES, Sigean
- Édouard ROCHER, Coursan
- Georges COMBES, Ginestas
- Jean-Paul FAURAN, La Palme
- Catherine GOUIRY, Peyriac-de-Mer

Socioprofessionnels :

- Christophe COLAS, CAMPING SOLEIL D'OC – NARBONNE PLAGE
- Alexandre GOUAUD, HÔTEL 4\* - LEUCATE
- Bernard DEVIC, représentant du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
- Daniel REYNES, CASINO PHEBUS - GRUISSAN
- Lionel GIRAUD, RESTAURANT SAINT CRESCENT- NARBONNE
- Frederick RESTE, 1<sup>er</sup> prud'homme - PORT LA NOUVELLE
- Christophe BOUSQUET, Château Pech Redon - NARBONNE
- le Président du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ou son représentant
- Christophe FUTTERER, AGENT IMMOBILIER – NARBONNE (FNAIM)
- Céline CABAL, PETIT COMMERCE – PORT LEUCATE

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour et 4 abstentions*

## CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Michel JAMMES

### **55. Avenant n° 10 au contrat d'affermage pour la construction et l'exploitation d'une usine d'épuration à Narbonne Plage et convention afférente**

**Michel JAMMES** : Je voudrais tout d'abord vous rappeler que depuis 2013 le Grand Narbonne s'est engagé dans un projet de recherche collaborative intitulé IRRIALT'EAU et qui porte sur la réutilisation des eaux usées issues des stations d'épuration pour les

utiliser en agriculture. L'expérimentation a été orientée évidemment sur la vigne et elle est conduite en collaboration avec l'INRA.

Aujourd'hui, les premières évaluations sont tout à fait positives et les conclusions concernant l'essai d'un premier équipement prototype de traitement tertiaire, mis en œuvre sur la station d'épuration de Narbonne Plage, sont prometteuses. Cela nous conduit à proposer de passer de cette phase expérimentale à une phase opérationnelle. Le premier engagement a été acté par la délibération du Conseil Communautaire, exécutoire depuis le 30 septembre 2019.

Quelques points d'information : pendant la phase des travaux, la station d'épuration doit continuer à fonctionner. Par contre la configuration fait que les travaux prévus sont indissociables des ouvrages qui existent déjà et donc de leur exploitation. C'est pourquoi il est proposé de confier à VEOLIA la réalisation du démonstrateur IRRIALT'EAU 2.0, via cet avenant qu'il convient d'approuver. Le montant HT des travaux s'élève à la somme de 532 416 €. Il est subventionné à 50 % par l'Europe et nous savons depuis aujourd'hui que la subvention a été obtenue pour 50 % de cette somme. C'est le maximum de subvention que nous pouvions avoir, le Grand Narbonne prend à sa charge les 50 % restant. Il faut savoir que cela n'a aucun impact sur le prix de l'eau.

Quelques conditions suspensives : une première concernant l'obtention de la subvention, mais c'est fait ; l'obtention de l'arrêté préfectoral ; l'obtention par l'ASA de Gruissan d'un minimum de 80 % de subvention pour le financement du réseau d'irrigation qui doit suivre ; et, évidemment, la signature par cette même ASA d'une convention tripartite qui consiste en la mise à disposition de l'eau traitée pour l'irrigation.

Il vous est donc proposé 2 points : d'approuver ce projet d'avenant pour la réalisation des travaux par VEOLIA et d'autoriser concomitamment M. le Président à signer tous les documents ; et deuxièmement d'approuver le projet de convention tripartite, joint à la synthèse que vous avez reçue et d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette convention tripartite.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Monsieur JAMMES. Y a-t-il des questions ou interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

## **POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT**

Rapporteur : Éric PARRA

### **56.RENOVATION URBAINE – Signature du contrat Bourg Occitanie/Pyrénées Méditerranée de la ville de Sallèles d'Aude entre la Région Occitanie, le Grand Narbonne Communauté d'agglomération, la ville de Sallèles d'Aude et l'Établissement Public Foncier Occitanie**

**Éric PARRA** : Merci, Monsieur le Président. Un petit rappel, il s'agit du dispositif « Bourg-Centre » porté par la Région depuis 2017. Ce dispositif s'adresse notamment aux communes et pôles de services qui ont plus de 1 500 habitants et qui, par leur offre de services, remplissent également une fonction de centralité en termes d'offre de services aux populations de bassins de vie. Son but est de financer des projets qui visent à rénover les centres anciens de ces communes, en renforçant leur attractivité. C'est un contrat qui réunit la Région, le Département et le Grand Narbonne.

Il faut savoir que 18 communes du territoire sont éligibles, 3 en ont déjà fait la demande, et aujourd'hui il s'agit de voter pour accompagner la candidature de Sallèles d'Aude, sachant que c'est la Région qui financera le projet de cette commune, mais qu'elle a besoin de l'aval du Conseil Communautaire pour finaliser ce dossier. J'ajoute que l'axe de travail choisi par Sallèles d'Aude s'inscrit dans le projet de territoire « Grand Narbonne 2030 ».

Aussi, je propose au Conseil d'approuver les termes du Contrat Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée/ville de Sallèles d'Aude/Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, contrat cadre 2018-2021 dont le projet est annexé à la présente délibération ; et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*

## PLANIFICATION (SCOT)

Rapporteur : Michel PY

### 57.Approbation de la révision du SCoT de la Narbonnaise

**Michel PY** : Merci, Monsieur le Président. Une délibération nouvelle sur ce projet de SCoT par laquelle je vais vous demander à nouveau d'approuver ce projet de SCoT révisé.

La révision de ce document est un processus déjà assez ancien et assez long puisqu'elle a été menée depuis un peu plus de 3 ans maintenant, à partir de l'année 2017. Le SCoT a été arrêté au mois de juin 2019 avant que ne se tienne l'enquête publique aux mois de septembre et octobre 2019. Ce Scot a reçu un avis favorable, il est important de le préciser, sans aucune réserve du commissaire enquêteur. Il a été approuvé à l'unanimité des Conseillers communautaires au mois de janvier 2020, sans même aucune abstention, signe qu'il a bénéficié d'une très forte adhésion de l'ensemble des élus du territoire. Il n'a pas non plus été attaqué, signe que la concertation large qui a été menée durant toutes ces années a permis d'en faire largement partager ses objectifs.

Mais – puisqu'il y a toujours un « mais » dans ce genre de dossiers et de procédures – le 25 mars 2020, nous avons reçu un courrier de Mme la Préfète de l'Aude nous informant de la suspension de son caractère exécutoire en relevant pour cela 5 motifs. Il s'en est suivi une discussion avec les services de l'État et notamment une réunion à laquelle nous avons participé le 26 mai dernier. Cette réunion nous a permis de lever la plupart, la quasi-totalité de toutes ces observations soit par des ajustements soit par des reformulations. Il vous est proposé ce soir d'approuver ce SCoT révisé qui tient compte d'un certain nombre de modifications apportées au SCoT initial sur les 5 points soulevés par Mme la Préfète qui ont été affinés notamment au cours de cette réunion.

Rapidement – je ne vais pas être très long – ces 5 modifications portent sur la carte littorale avec une modification de la légende et l'intégration d'une partie du site du Mouret dans ce que l'on appelle les espaces naturels remarquables au titre de la loi littoral. Elles portent aussi sur une modification de la prescription du document d'orientations et d'objectifs (page 67) pour davantage, voire mieux, expliciter le rôle des PLU dans la délimitation plus précise qu'ils font des espaces remarquables que ne le fait lui-même le SCoT, le tout intervenant dans un rapport de compatibilité. Elles portent également sur une modification de la prescription (page 72) relative aux activités possibles dans la bande des 100 m. C'est un peu technique, mais il y était écrit que l'activité de restauration pouvait s'y tenir alors que ce n'est pas possible. C'était une erreur matérielle, elle est corrigée. Nous avons également modifié ou en tout cas explicité les critères d'identification des villages et Agglomération dans les SCoT. Et enfin, nous avons

supprimé la carte des zooms qui précisait les poches de stationnement et de concession. Nous avons remplacé cela par une formulation suggérée par les services de l'État eux-mêmes.

Voilà quelles sont les 5 modifications apportées à ce document et qui sont de nature à satisfaire et à lever les observations de Mme la Préfète. Je vous demande maintenant d'approuver ce projet de SCoT révisé. Il est annexé à la présente délibération, il intègre ces modifications et il est détaillé dans la note de présentation qui vous a été adressée avec cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous remercie. Je voudrais compléter en insistant sur le fait que le SCot a été approuvé à l'unanimité à l'Agglomération et dans les différentes communes, que 7 Maires se sont associés au Président de l'Agglomération pour aller à la Préfecture, fin mai, discuter avec l'administration de l'État ces 5 points, 3 surtout ; et que Michel PY a fait un travail avec les services de l'Agglomération pour travailler avec la DDTM afin de trouver cet accord.

L'accord étant aujourd'hui parfait avec l'État, à nous maintenant d'approuver cet avenant au SCoT qui fera partie intégrante du SCoT. Je vous demande de bien vouloir faire attention à votre vote, car il est important pour l'avenir de notre territoire. C'est pour cela que je voulais compléter l'intervention de Michel en insistant sur l'importance du vote que l'on va faire. Y a-t-il des interventions des uns ou des autres ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le vote est clos.

*Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité*


**M. LE PRESIDENT** : C'est unanimité est très forte et confirme tout le travail de lien avec l'État afin d'avoir un SCoT qui nous permette de travailler chacun sur notre territoire et sur le territoire de l'Agglomération.

**Michel PY** : Et le travail des services de l'Agglomération que je voudrais remercier et associer à ces remerciements parce que c'est un travail de longue haleine et de tous les instants. Merci à Damien et à l'ensemble de son service.

**M. LE PRESIDENT** : Tu as parfaitement raison, Michel.

Le Conseil Communautaire est terminé. Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 24 septembre à 18h00, normalement à la CCI. S'il n'y a pas de règles sanitaires particulières à respecter, nous reprendrons un rythme normal. Une collation pour la fin de ce Conseil Communautaire peut être prise dans la salle d'à côté. Merci, bonnes vacances pour ceux qui en prennent et à très vite.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.)*

Envoyé en préfecture le 28/09/2020  
Reçu en préfecture le 28/09/2020  
Affiché le **28/09/2020**   
ID : 011-241100593-20200924-C2020\_137-DE

Conseil Communautaire - Grand Narbonne

23 juillet 2020

## **Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020.**

**Courrier en date du 30 juillet 2020 portant réponse à la question orale  
formulée par Monsieur Jean-François DARAUD, conformément à  
l'article 6 du règlement intérieur des assemblées du Grand Narbonne.**

Dossier suivi par Dorothée AUBRY

Service : Direction Finances

Tél : 04 68 40 50 20

Email : d.aubry@legrandnarbonne.com

**Monsieur Jean François DARAUD**  
Conseiller Communautaire  
3 rue Mazagran  
11100 Narbonne

**Objet : Réponse à votre interrogation au sujet du Compte Administratif 2019 – Budget annexe EDL**

Monsieur,

Vous êtes intervenu en Conseil Communautaire le 23 juillet 2020 lors de la présentation du rapport relatif au Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Espace de Liberté.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur des assemblées du Grand Narbonne en vigueur, j'apporte une réponse argumentée, point par point, à votre question orale:

EDL est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) doté de l'autonomie financière. Il est administré par un Conseil d'Exploitation et un Directeur placés sous l'autorité du Conseil Communautaire.

### Pourquoi une participation du Budget Principal ?

La gestion des équipements aquatiques entraîne systématiquement un déficit de fonctionnement important (extrait du rapport public annuel 2018 de la Cour des Comptes) car la tarification n'est pas fixée en fonction du coût de gestion de l'équipement comme pour la majorité des autres SPIC ; elle tient compte des missions de service public.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'une participation du Budget Principal, notamment lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Les critères d'exigence de ce service public visent toujours à servir la plus large accessibilité des différents publics au service, notamment celles concernant :

- l'accueil du Grand Public,
- l'accueil de publics scolaires
- l'accueil de clubs sportifs



Ainsi, l'ouverture de la piscine dès 8h30 le matin, et en plus, pour l'essentiel, aux contraintes de service public im-

- l'organisation de cours de natation pour les enfants
- l'accueil des établissements scolaires
- l'accueil des clubs sportifs (de 20h à 22h en semaine)

Il en va de même pour la patinoire, ouverte selon les jours de 9h à 0h, qui accueille également, en plus du grand public, des établissements scolaires et des clubs sportifs issus de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, la politique tarifaire pratiquée sur le territoire a pour objectif de favoriser l'accès à tous aux équipements publics sportifs, mais également aux équipements culturels, et propose des tarifs accessibles aux familles. De ce fait, les recettes issues de la tarification du service public d'accès aux équipements de l'Espace de Liberté ne permettent pas de couvrir l'intégralité des charges de fonctionnement, et une subvention du budget principal est nécessaire pour équilibrer le budget.

### *Extraits Rapport public annuel 2018 Cour des Comptes – février 2018*

*La gestion d'une piscine ou d'un centre aquatique public entraîne systématiquement un déficit de fonctionnement important. Aucune piscine, ni aucun centre aquatique public examiné dans le cadre de l'enquête ne présente un résultat d'exploitation équilibré ou excédentaire.*

*Cette situation découle, d'une part, des coûts d'exploitation élevés, liés notamment aux consommations de fluides, aux frais de personnel et au fonctionnement continu de l'équipement, et, d'autre part, de recettes qui sont modérées par l'exercice de missions de service public, comme l'accueil des scolaires et des associations mais aussi par la nécessité d'instaurer une tarification attractive.*

Conformément aux recommandations de la Cour des Comptes, le Grand Narbonne a réalisé des investissements structurants afin de diversifier les activités proposées aux usagers, renforcer l'attractivité de cet équipement et augmenter les recettes de manière à stabiliser voire réduire le montant de la prise en charge.

### Pourquoi la participation du Budget Principal n'est-elle pas adaptée aux pertes annuelles d'EDL (Excédent antérieur reporté de fonctionnement de 220 K€) ?

La subvention votée au moment du vote du budget est versée dans son intégralité pour les raisons suivantes :

- pas de conditions de modulation fixées au moment du vote,
- moyen d'éviter une trésorerie déficitaire les mois générant moins de recettes,
- moyen de lisser la participation du budget principal (en 2019, le résultat de fonctionnement de l'année est légèrement déficitaire, l'excédent antérieur reporté permet de le combler sans participation supplémentaire du budget principal),
- adapter la participation aux pertes réelles nécessiterait d'attendre la fin de la journée complémentaire (janvier N+1).

ARGELIERS

ARNAUD

BAUGES

BESSAN

BOLENAIS

BOUTRICHON

CAHORS

CANTON

CARRIÈRE

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

CASSAN

## Pourquoi une nouvelle participation du Budget Supplémentaire 2020 ?

La crise liée au COVID-19 a entraîné la fermeture d'EDL 2.5 mois et une reprise encadrée des activités (= baisse de fréquentation). La baisse des recettes 2020 ne sera pas compensée par une baisse des dépenses à même hauteur (maintien des salaires, mesures post-confinement,...) même si des recettes sont attendues au titre du chômage partiel (prise en charge inférieure au coût réel).

Une participation de 500 000 € maximum supplémentaires permettra d'ajuster la participation du Budget Principal une fois la perte de recettes sur la période connue.

## Pourquoi une avance de trésorerie remboursable du Budget Principal au Budget Supplémentaire 2020 ?

Le budget annexe Espace de Liberté, doté de l'autonomie financière, bénéficie de sa propre trésorerie. Les mois où les recettes sont moins importantes, cette trésorerie peut devenir ponctuellement déficitaire.

Une avance de trésorerie remboursable de 500 000 € maximum permettra :

- de combler les déficits de trésorerie ponctuels,
- de plafonner la participation du Budget Principal,
- d'éviter de recourir à une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire (ce qui engendrerait des frais supplémentaires).

Cette avance sera remboursée au Budget Principal dès que possible, au plus tard en 2021.

## Demande d'un audit sur la gestion d'EDL

Un audit de la gestion d'EDL sera confié à un cabinet spécialisé dans la cadre d'une réflexion plus globale sur le devenir de la structure (modes de gestion, investissements, évolution des activités,...).

Les conclusions seront communiquées aux conseillers communautaires.

*Ben à vous*

*Didier Mouly*

Maître Didier MOULY

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération